

Conditions Générales de Vente des fugues Et soudain tout pétille

Article 1 – Objet et champ d’application

Les présentes conditions générales de vente des fugues Et soudain tout pétille sont établies par l’EURL Hélène GUTIERREZ - RCS Evry 891.463.119, numéro de TVA intracommunautaire FR 41 891463119, située au 32 Bis rue du Plateau à Igny 91430, joignable au 06 85 11 49 09 ou par messagerie électronique contact@etsoudaintoutpetille.fr - s’appliquent de plein droit, et exclusivement aux prestations de services portant sur des séjours (nommés ‘fugues’ sur le site Internet www.etsoudaintoutpetille.fr) dans le domaine de la naturopathie, du développement personnel et professionnel, du coaching sportif et de la préparation mentale, à l’égard de tout client consommateur, sauf accord dérogatoire préalable et écrit de Et soudain tout pétille/Hélène GUTIERREZ. **Préalablement à toute réservation**, les présentes conditions générales de vente sont mises à la disposition de tout consommateur à titre informatif, conformément aux dispositions du code de la consommation.

Toute réservation implique l’acceptation sans réserves du client et son adhésion à ces conditions générales qui prévalent sur toutes autres stipulations éventuelles, notamment toutes conditions de réservation, sauf accord dérogatoire préalable et écrit de Et soudain tout pétille/Hélène GUTIERREZ. Tout autre document que les présentes conditions générales et le règlement intérieur, notamment les publicités, n’ont qu’une valeur indicative.

Une fugue se définit comme un séjour accompagné par une experte en santé naturelle (naturopathie et massages thérapeutiques), une coach personnel et professionnel certifiée et ponctuellement d’autres prestataires tels qu’un coach sportif, une préparatrice mentale. L’accompagnement se fait au travers d’ateliers mêlant théorie et pratique. Nos fugues se déroulent dans un gîte privatisé, favorisant les échanges et l’esprit bon sens.

Article 2 – Réservation – Annulation

Et soudain tout pétille/Hélène GUTIERREZ ne prendra en considération que le bulletin d’inscription signé et renvoyé. Même si le client par téléphone procède à une préinscription, les réservations ne sont définitives que lorsque :

- Le bulletin d’inscription est retourné, dûment complété, signé par le client,
- 100 % de l’acompte (donc correspondant à 50 % du prix de la fugue choisie), a été encaissé par chèque ou par virement sur le compte bancaire de EURL Hélène GUTIERREZ indiqué dans les conditions particulières du bulletin d’inscription,
- Et soudain tout pétille/Hélène GUTIERREZ a envoyé une confirmation écrite, par courriel ou voie postale, sur la date de début et de fin de la fugue, valant acceptation, accompagnée de l’information concernant l’exercice du droit de rétractation.

Si le client n’a pas respecté la procédure de réservation, la réservation du client n’est pas prise en compte, sans que ce dernier puisse invoquer un quelconque préjudice.

Toute réservation définitive acceptée par Et soudain tout pétille/Hélène GUTIERREZ est irrévocable, sous réserve des dispositions ci-après relatives au droit de rétractation dont bénéficie le client.

Toute demande de modification de la réservation conclue par le client et ayant acquis un caractère définitif, devra être formulée par écrit et devra être acceptée par Et soudain tout pétille/Hélène GUTIERREZ.

Si le client souhaite exercer son droit de rétractation, il devra respecter les stipulations de l’article 3 ci-après et le montant de l’acompte lui sera restitué, sous réserve des stipulations de l’article 3.2 ci-après.

Si le client souhaite annuler son inscription au-delà du délai de rétractation, il devra formuler sa demande par un écrit, adressé soit par voie électronique sur la messagerie de Et soudain tout pétille/Hélène GUTIERREZ (contact@etsoudaintoutpetille.fr), soit par voie postale (Hélène GUTIERREZ, 32Bis rue du Plateau – 91430 IGNY). À défaut, sa demande ne sera pas prise en compte par Et soudain tout pétille/Hélène GUTIERREZ. Si la demande d’annulation est adressée plus de quatorze jours calendaires avant le début de la fugue, Et soudain tout pétille/Hélène GUTIERREZ conservera 10€ du montant de l’acompte à titre de clause pénale (pour frais de dossier).

Si la demande d’annulation est adressée dans le délai de quatorze jours calendaires avant le début de la fugue, Et soudain tout pétille/Hélène GUTIERREZ conservera l’intégralité de l’acompte à titre de clause pénale, sous réserve des dispositions légales de l’article 3 dont bénéficie le client en matière de droit de rétractation. Les demandes de modifications de la réservation passée par le client, si elles sont refusées par Et soudain tout pétille/Hélène GUTIERREZ seront soumises, en ce qui concerne l’acompte versé, aux deux alinéas qui précèdent.

Aucun remboursement de tout ou partie de l'acompte ne sera accordé au client qui n'a formulé aucune demande d'annulation ou fait valoir son droit de rétractation, si ce client ne peut se présenter au jour et à l'heure prévu pour le début de la fugue et ce, pour quelque motif que ce soit, sauf cas de force majeure.

Article 3 – Droit de rétractation du client

1- Délai pour exercer le droit de rétractation

Le client a le droit de se rétracter du contrat conclu sans donner de motif **dans un délai de quatorze jours à compter du jour de la conclusion du contrat**, c'est-à-dire du jour où la réservation est devenue définitive lequel correspond à la date de l'envoi par courriel de la confirmation écrite par Et soudain tout pétille/Hélène GUTIERREZ, comme il est stipulé à l'article 2.

Pour exercer le droit de rétractation, le client doit notifier à Et soudain tout pétille/Hélène GUTIERREZ sa décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste ou courrier électronique).

Le client peut transmettre sa déclaration dénuée d'ambiguïté sur la messagerie électronique contact@etsoudaintoutpetille.fr. Si le client utilise cette option, Et soudain tout pétille/Hélène GUTIERREZ enverra sans délai un accusé de réception de la rétractation sur un support durable (par exemple, par courriel).

2-Exécution de la prestation de service avant la fin du délai de rétractation

Si le client souhaite que l'exécution d'une prestation de services commence avant la fin du délai de rétractation, Et soudain tout pétille/Hélène GUTIERREZ doit recueillir sa demande expresse sur papier ou support durable. Le client ne perd toutefois pas son droit à rétractation, sauf si la prestation a été pleinement exécutée avant la fin du délai de rétractation et si le client a renoncé expressément au droit de rétractation. Toutefois, le client devra toujours payer à Et soudain tout pétille/Hélène GUTIERREZ la part des prestations qu'elle aurait commencées à accomplir à la demande expresse du client sans attendre la fin du délai de rétractation. Et soudain tout pétille/Hélène GUTIERREZ devra rembourser au client, selon le même moyen de paiement que celui utilisé par le consommateur pour le règlement de l'acompte, sauf accord contraire et écrit du client, la part des prestations payées par ce dernier et non effectuées, dans les quatorze jours suivant la date à laquelle Et soudain tout pétille/Hélène GUTIERREZ a été informée de la décision du client de se rétracter.

Article 4 – Prix

Le prix applicable est celui en vigueur au jour de la passation de la réservation, sur la base des tarifs de l'année civile communiqués au client sur le bulletin d'inscription, en tenant compte de la TVA applicable au jour de la réservation. Tout changement du taux pourra être répercuté sur le prix des services.

Tous les prix s'entendent TTC.

Dans le cas où des prestations supplémentaires sont proposées sur place, elles sont listées au bas du bulletin d'inscription avec leurs tarifs. Elles ne sont donc pas incluses dans la tarification de votre fugue stipulée aux conditions particulières. Leur règlement comptant est à effectuer directement sur place.

Article 5 – Conditions de règlement

Le client doit verser lors de la passation de la réservation un acompte de 50% du montant TTC du prix de la fugue. Seul l'encaissement effectif du chèque ou le virement dument crédité sur le compte bancaire de Et soudain tout pétille/Hélène GUTIERREZ constitue un paiement au sens du présent article. Le chèque d'acompte est encaissé un mois avant le début de la fugue ou à réception si la fugue est programmée dans un délai inférieur à un mois.

Le solde (50% restants) doit être versé à Et soudain tout pétille 14 jours avant le début de la fugue.

Article 6 –Retard de paiement

Des intérêts de retard sont exigibles après l'envoi d'une mise en demeure de payer par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet, au taux de l'intérêt légal.

Article 7 – Exécution de la prestation

Les fugues nécessitent la présence d'un **minimum de 6 participants** (hors accompagnateurs Et soudain tout pétille). Et soudain tout pétille/Hélène GUTIERREZ se réserve le droit d'annuler une fugue si le nombre de participants est

inférieur à ce seuil, sous réserve d'en informer le client par tous moyens écrits au moins quatorze jours à l'avance.

Dans ce cas, si Et soudain tout pétille/Hélène GUTIERREZ ne peut proposer au client une autre date de réservation acceptée par ce dernier avec la signature d'un nouveau bulletin d'inscription conformément à l'article 2, Et soudain tout pétille/Hélène GUTIERREZ devra restituer 100% des acomptes perçus et en outre, dédommagera le client des frais de transport et de logement dont il n'aurait pu obtenir le remboursement par tous autres prestataires, sous réserve que le client puisse présenter préalablement à Et soudain tout pétille/Hélène GUTIERREZ, tous justificatifs de règlement, de remboursement ou de refus de remboursement en attestant.

Les fugues en week-end ont une durée de 2 jours 1/2, à **compter du J 1 à 15h00, jusqu'au J 3 à 17h00** et selon un planning horaire affiché, défini quotidiennement et selon une amplitude maximale allant de 7h30 à 22h30.

L'exécution de la prestation doit être réalisée à compter de la date indiquée par le client sur le bulletin d'inscription, et sous réserve de l'envoi par Et soudain tout pétille/Hélène GUTIERREZ d'une confirmation écrite comme il est stipulé à l'article 2 ci-dessus.

Et soudain tout pétille/Hélène GUTIERREZ est libéré de toute obligation à l'égard du client en cas de non-respect par le client des conditions de paiement de l'acompte, de modification apportée à la réservation et non acceptée expressément par Et soudain tout pétille/Hélène GUTIERREZ ou en cas de force majeure.

Et soudain tout pétille/Hélène GUTIERREZ aura le droit, à tout moment, par tout moyen écrit et sans délai, de mettre un terme à la fugue d'un client :

– si ce client s'est inscrit à la fugue malgré les contre-indications précisées dans les conditions particulières du bulletin de réservation,

– en cas de comportements du client contraire à son intérêt, à son intégrité physique et/ou à sa santé, aux bonnes mœurs, à l'intérêt du groupe, au bon déroulement de la fugue

Dans l'une de ces situations, Et soudain tout pétille/Hélène GUTIERREZ conservera l'intégralité des sommes versées à titre de clause pénale.

Dans l'hypothèse où, en cours de fugue, et sur présentation d'un certificat médical, le client doit interrompre sa fugue pour des raisons de santé, Et soudain tout

pétille/Hélène GUTIERREZ ne conservera les sommes versées qu'au prorata du temps d'exécution de la fugue, et restituera la différence au client.

Si le client ne présente pas de certificat médical, Et soudain tout pétille/Hélène GUTIERREZ conservera l'intégralité des sommes versées. Pendant la fugue, Et soudain tout pétille/Hélène GUTIERREZ décline toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou de vol d'objets ou d'effets personnels.

Article 8 – Force majeure

Constitue un cas de force majeure tout événement indépendant de la volonté Et soudain tout pétille/Hélène GUTIERREZ et faisant obstacle à l'exécution de la prestation. Constituent notamment des cas de force majeure, les grèves totales ou partielles, l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, entravant la bonne marche de la fugue ou empêchant Et soudain tout pétille/Hélène GUTIERREZ de respecter ses engagements contractuels.

Si l'évènement générateur du cas de force majeure se produit avant le commencement de la fugue, Et soudain tout pétille/Hélène GUTIERREZ restituera au client l'intégralité de son acompte.

Si l'évènement générateur du cas de force majeure se produit en cours de fugue, Et soudain tout pétille/Hélène GUTIERREZ restituera les sommes perçues au prorata du temps de la fugue non effectué.

Article 9 – Droit et langue applicables

De convention expresse entre les parties, le présent contrat est soumis au droit français.

Article 10 – Litiges – procédure de médiation gratuite – contestations

Les réclamations sont adressées directement par écrit à Et soudain tout pétille/Hélène GUTIERREZ soit par voie postale, soit sur sa messagerie électronique.

En cas de contestation ou de litige né de l'application des présentes conditions générales, de leur validité, de leur interprétation, de leur exécution et plus

généralement tout litige relatif à la prestation de services, les parties pourront, pour mettre fin à leur différend et si elles le souhaitent, recourir à un médiateur ou tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Pour les clients domiciliés en France, Et soudain tout pétille/Hélène GUTIERREZ informe le client que les coordonnées du médiateur dont il relève sont les suivantes :

MEDICYS73, Boulevard de Clichy 75009 PARIS Tel : 01.49.70.15.93 Email : contact@medicys.fr Site : www-medicys.org

Le recours à ce médiateur est une procédure gratuite pour le client.

Pour les clients domiciliés dans un pays de l'Union européenne autre que la France, la Norvège ou l'Islande, Et soudain tout pétille/Hélène GUTIERREZ informe le client qu'il peut recourir au service de médiation du centre européen de son pays. Le client peut se procurer les coordonnées de tous les centres européens des consommateurs à l'adresse email et sur le site suivant :

Email : info@cec-zev.eu

Site : www.europe-consommateurs.eu

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant les tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Pour les clients qui ne sont pas domiciliés dans l'union européenne : A défaut d'accord amiable, tout différend relatif à l'application des conditions générales de vente, de leur validité, de leur interprétation, de leur exécution et plus généralement tout litige sera soumis aux tribunaux français.